

INFORMATIONS

A PROPOS D'UN MARIAGE MIXTE

Osservatore Romano a publié la note suivante :

Le Saint-Siège a été informé que le curé de Saint-Etienne, à Vienne, s'est permis de marier, le 30 juillet, avec la pompe religieuse, la princesse Dorothee de Cobourg, catholique, avec le duc Ernest de Schleswig-Holstein, luthérien, bien qu'il fût notoire que celui-ci n'a pas donné les gages nécessaires pour l'éducation catholique de tous ses fils.

L'Osservatore Romano est autorisé à déclarer que le Pape regrette vivement ce fait, soit parce qu'il n'est pas d'usage de dispenser de l'obstacle de la religion mixte sans qu'on donne les gages susdits, qui sont de droit naturel et divin, soit parce qu'on ne consent jamais dans les mariages mixtes aucun rite religieux. Si, quelquefois, pour éviter des maux très graves, on tolère de tels mariages pour ceux qui, obstinément, refusent d'obéir aux lois de l'Eglise, cela est fait avec l'expresse injonction au curé de prêter une assistance purement passive, sans aucun signe de religion pour relever l'acte. L'Eglise n'approuve pas les mariages semblables ; elle les déteste et les condamne.

LE PREMIER CONCILE COPTE

Le premier concile copte, réuni au Caire, vient de se terminer. De magnifiques cérémonies, auxquelles assistaient les prélats composant cette vénérable assemblée, ont marqué la clôture du concile.

Une allocution a été prononcée en français après la messe par Mgr Cyrille Macaire, administrateur du patriarcat copte d'Alexandrie.

Après ce discours Mgr Macaire a fait la consécration solennelle de toute la nation copte au Sacré-Cœur.

Enfin, pour clôturer dignement la fête, la bénédiction papale a été donnée par Mgr Bonfigli, délégué apostolique.

L'ORDRE DES CAPUCINS

Le fascicule des *Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum* du mois de mai contient la statistique générale de l'Ordre au 1er janvier dernier.

Il en résulte que l'Ordre possède dans le monde entier 531

col
19:
tre
bo
poi
l
pos
sui
con
L
gne
pers
L
dant
ne a
fran

Pa
nord
18° d
trion
dém
Com
de la
De
Xavi
ble ti
la no

Sr M
verse
décédé
Sr S
Congr
Sr M
décédé